

Parution : 24 septembre 2020

Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion en date du 22 Septembre 2020

Marquise, début de la réunion 18 h 45

Présidence : Patrice LAVIGNON

Assistent à la réunion : Mrs Patrick BAILLEUL - Jean-Claude DAGBERT - Philippe MORIN DE LA MARE - Patrick QUENIART - Philippe VERCOUTRE

Excusés : Mrs Georges FLOURET – Dominique HARY - Claude FOURNIER

En préambule, la Commission procède à la nomination de son secrétaire. Mr Patrick QUENIART est reconduit dans ses fonctions.

Une réunion de la CRSA est programmée ce jeudi 24.

CHANGEMENTS DE CLUB

La Commission étudie les rattachements des dossiers transmis à ce jour par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Les membres étudient les différentes pièces aux dossiers et dressent un tableau récapitulatif des demandes de changements de clubs, et, établissent un tableau récapitulatif

Identité	Club 2019/2020	Licence accordée auprès de	Date de la demande	Club formateur	Club de couverture 2020/2021	Club de couverture 2021/2022	Club de couverture 2022/2023
BECARD Théo 2544629995	582194 CONTEVILLE WIERRE EFFROY U.S.	528388 ISQUES F.C.	20/07/2020	582194 CONTEVILLE WIERRE EFFROY U.S.	582194 CONTEVILLE WIERRE EFFROY U.S.	582194 CONTEVILLE WIERRE EFFROY U.S.	528388 ISQUES F.C.
BECQ Steven 2543064633	500939 HESDIN O.	515126 AUCHY LES HESDIN A.S.	14/07/2020	521530 FRUGES A.S.	521530 FRUGES A.S.	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	515126 AUCHY LES HESDIN A.S.
CHEMIN Jonathan 2543445119	5298114 BOMY U.S.	525882 THEROUANNE U.S.	01/07/2020	515225 ESQUERDES A.S.	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	525882 THEROUANNE U.S.
DELBARRE Anthony 2545087650	529113 SANGATTE FC	525643 TOURNEHEM A.S.	01/07/2020	529113 SANGATTE FC	529113 SANGATTE FC	529113 SANGATTE FC	525643 TOURNEHEM A.S.
HURTREL Sébastien 1906848867	545694 RUMINGHEM A.M.	554391 CALAIS OPALE BUS F.C.	01/07/2020	501223 MARCK A.S.	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	554391 CALAIS OPALE BUS F.C.
KNOCKAERT Noé 2546440616	532664 BRIMEUX U.S.	525346 HARDINGHEN U.S.	06/07/2020	532664 BRIMEUX U.S.	532664 BRIMEUX U.S.	532664 BRIMEUX U.S.	525346 HARDINGHEN U.S.
LANIESSE Charles 1946823956	501190 GUINES E.S.	530136 ARDRES R.C.	01/07/2020	527011 ST TRICAT ET NIELLES CALAIS A.S.	527011 ST TRICAT ET NIELLES CALAIS A.S.	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	530136 ARDRES R.C.
LESANT Yves 1930075518	549485 BONNINGUES LES CALAIS U.S.	582669 CALAIS F.C. HAUTS DE FRANCE	09/08/2020	549485 BONNINGUES LES CALAIS U.S.	582669 CALAIS F.C. HAUTS DE FRANCE	582669 CALAIS F.C. HAUTS DE FRANCE	582669 CALAIS F.C. HAUTS DE FRANCE
LEVEL Jean-Baptiste 1956822646	522859 WIZERNES F.C.	53704 SETQUES F.C.	20/08/2020	522859 WIZERNES F.C.	522859 WIZERNES F.C.	522859 WIZERNES F.C.	53704 SETQUES F.C.
LOEUILLIEUX Florent 1920798051	526471 ALINCTHUN S.L.	538710 LONGFOSSE F.C.L.	29/07/2020	526471 ALINCTHUN S.L.	526471 ALINCTHUN S.L.	526471 ALINCTHUN S.L.	538710 LONGFOSSE F.C.L.

MANTEL Jonathan 1931239659	500077 BOULOGNE U.S. COTE D OPALE	525643 TOURNEHEM A.S.	05/07/2020	525479 LANDRETHUN LE NORD U.S.	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	525643 TOURNEHEM A.S.
MERCHEZ Francis 1920501839	525018 COYECQUES U.S.	529114 BOMY U.S.	24/08/2020	525018 COYECQUES U.S.	525018 COYECQUES U.S.	525018 COYECQUES U.S.	529114 BOMY U.S.
MOREL Rémi 1920795674	527018 BOURTHES U.S.	500939 HESDIN O.	12/08/2020	501069 ETAPLES AS	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	500939 HESDIN O.
PILLE Hervé 1946820190	533305 ALQUINES U.S.	539750 VIEIL MOUTIER LA CALIQUE A.S.L.	23/07/2020	529556 BOURGIN F.C.	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	539750 VIEIL MOUTIER LA CALIQUE A.S.L.
PIERRU Tony 1930072566	525643 TOURNEHEM A.S.	501190 GUINES E.S.	01/07/2020	537911 BALINGHEM A.S.	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	6805 DISTRICT COTE D'OPALE	501190 GUINES E.S.
PRUVOST Claude 1956825676	544739 ENQUIN LES MINES E.S.	6805 INDEPENDANT	07/07/2020	544739 ENQUIN LES MINES E.S.	544739 ENQUIN LES MINES E.S.	544739 ENQUIN LES MINES E.S.	6805 DISTRICT COTE D'OPALE

CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE
SITUATION INTERMEDIAIRE AU 31 AOUT 2020 :

Seule la situation établie au 15 juin 2020 compte pour la saison 2020/2021 en matière de droit à mutation.

Il est rappelé :

Article 34 1. du statut :

Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il peut être réduit prorata-temporis pour les arbitres stagiaires.

ARTICLE 41 du statut de l'arbitrage : Le nombre d'arbitres officiels devant couvrir leur club au sens de l'article 33 du Statut est variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe première et ne peut être inférieur à :

Division supérieure de District : 2 arbitres dont 1 majeur

Autres divisions de District, championnat de football entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes jeunes et autre championnat féminin : 1 arbitre

L'âge s'apprécie au 1er Janvier de la saison en cours

La situation est effectuée en fonction des demandes de licences.

PREMIERE SAISON D'INFRACTION :

Amende par arbitre manquant, variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe Première du club. (Article 46).

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de Deux unités (Article 47.1.a)

Numéro	Club	Division	Obligation	Manque
512177	A.S. MARESQUEL	D6	1	Un/une arbitre
515225	AM.S. ESQUERDES	D4	1	Un/une arbitre
524495	U.S. QUIESTEDE	D1	2 dont 1 majeur	Deux arbitres
525345	CERC.A. EPERLECQUOIS	D1	2 dont 1 majeur.	Un/une arbitre majeur(e)

533004	U.S. VAUDRINGHEM	D6	1	Un/une arbitre
533487	J.S. DE LA CREQUOISE LOISON	D4	1	Un/une arbitre
533763	F.C. WAVRANS S/L'AA	D3	1	Un/une arbitre
541581	VERTON F.C.	D1	2 dont 1 majeur.	Un/une arbitre
548568	F.C. WAILLY BEAUCAMP	D5	1	Un/une arbitre
581258	LE PORTEL GENERATION PASSION FOOT	D5	1	Un/une arbitre
564135	ANDRES A.S.	D6	1	Un/une arbitre

DEUXIEME SAISON D'INFRACTION :

Amende doublée par arbitre manquant, variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe Première du club. (Article 46)

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de Quatre unités (Article 47.1.b)

Numéro	Club	Division	Obligation	Manque
525643	A.S. TOURNEHEM	D2	1	Un/une arbitre
528388	F.C. ISQUES	D4	1	Un/une arbitre
531294	C.A. VIEILLE EGLISE	D6	1	Un/une arbitre
536157	A.F. DE LA HAUTE VILLE ETAPLES	D1	2 dont 1 majeur	Un/une arbitre
537004	F.C. SETQUES	D6	1	Un/une arbitre
540046	F.C. ZUTKERQUE	D6	1	Un/une arbitre
540065	U.S. DE RETY	D6	1	Un/une arbitre
541178	U.S. DE SAINTE MARIE KERQUE	D6	0	Un/une arbitre
541723	HERBELLES PIHEM INGHEM ES	D4	1	Un/une arbitre
582361	A.S. PORTELOIS	D6	1	Un/une arbitre

TROISIEME SAISON D'INFRACTION :

Amende triplée par arbitre manquant, variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe Première du club. (Article 46).

Interdiction d'utiliser des joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » en équipe hiérarchiquement la plus élevée (Article 47.1.c)

En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place. (Article 47.2)

Numéro	Club	Division	Obligation	Manque
533482	S.L. NIEURLET	D6	1	Un / une arbitre
535153	A.S.C. SENINGHEM	D6	1	Un / une arbitre
539492	U.S. PORTELOISE	D1	2 dont 1 majeur	Deux arbitres

QUATRIEME SAISON D'INFRACTION et PLUS :

Amende quadruplée par arbitre manquant, variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe Première du club. (Article 46).

Interdiction d'utiliser des joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » en équipe hiérarchiquement la plus élevée (Article 47.1.c)

En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place. (Article 47.2)

Numéro	Club	Division	Obligation	Manque
524660	WISSANT F.C.	D5	1	Un / une arbitre
525344	AM.LAIQ. CAMIERS	D3	1	Un / une arbitre
525346	U.S. D'HARDINGHEN	D4	1	Un / une arbitre
527217	F.C. BELLEBRUNE	D6	1	Un / une arbitre
528666	BOISDINGHEM ZUDAUSQUES MENTQUE NORTBECOURT ENT. S.	D6	1	Un / une arbitre
529114	U.S. BOMY	D6	1	Un / une arbitre
532087	U.S. DU MARAIS DE GUINES	D3	1	Un / une arbitre
533304	A.S. GRIGNY	D6	1	Un / une arbitre
535623	U. S. DE LA VALLEE DU BRAS DE BROSNE	D6	1	Un / une arbitre
537389	A.S. PETIT COURGHAIN CALAIS	D6	1	Un / une arbitre
537668	A. QUARTIER GENTY BERCK	D5	1	Un / une arbitre
539750	AM.S.L. VIEIL MOUTIER LA CALIQUE	D4	1	Un / une arbitre
549881	TUBERSENT ATHLETIQUE CLUB	D6	1	Un / une arbitre
551790	U.S. COULOMBY	D5	1	Un / une arbitre
554391	F. C. CALAIS OPALE BUS	D6	1	Un / une arbitre

Les décisions ci-dessus seront portées à la connaissance des clubs concernés.

La commission informe les clubs ci-dessous que la situation a été considérée au regard de la demande de licence mais que les informations suivantes sont portées à leurs connaissances.

Numéro	Club	Division	Obligation	Commentaire	Situation si statu quo
500283	J.S. DESVRES	D1	2 dont 1 majeur	1 DM non finalisé	1 ^{ère} année
501168	C.S. WATTEN	D1	2 dont 1 majeur	1 DM non finalisé	1 ^{ère} année
527321	E.S. HELFAUT	D4	1	1 arbitre en année sabbatique	4 ^{ème} année et plus
528070	EQUIHEN U.S.	D1	2 dont 1 majeur	1 DM non finalisé	2 ^{ème} année
540140	F.C. WARDRECQUES	D3	1	1 DM non finalisé	1 ^{ère} année

Dm = Dossier médical

Les clubs en infraction ont jusqu'au 31 janvier 2021 pour présenter un candidat/une candidate.
Les formations FIA sont gérées par l'IR2F.

Les séances commencent ce vendredi soir ou samedi après-midi.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Fin de la réunion : 20 heures 35.

Le Président, Patrick LAVIGNON

Le secrétaire, Patrick QUENIART